

## **S'inscrire en Licence STAPS : capacités d'accueil, tirage au sort**

La campagne d'inscription dans les UFR STAPS a encore cette année été amplement commentée dans les médias : capacités d'accueil limitées, tirage au sport, etc. Des lycéens qui rêvaient depuis des années de consacrer leur vie à un métier lié à leur passion verraient leur avenir piloté par un tirage au sort aveugle ? Si les associations d'étudiants et de parents se sont largement exprimées sur cette situation, je voudrais ici donner le point de vue de ceux qui pilotent les UFR STAPS.

En 2008, les STAPS comptaient 14000 étudiants en première année. Elles en ont accueilli 22000 en 2014. Cette année c'est 28000 étudiants qui ont exprimé le vœu de s'inscrire en Licence STAPS. On peut se satisfaire de ce gonflement des effectifs, qui signifie que les lycéens font confiance aux UFR STAPS pour construire leur avenir professionnel dans les domaines du sport et de l'activité physique. On peut voir les choses autrement : Même si l'on peut légitimement estimer que tout bachelier a le droit de suivre à l'université les études de son choix, les UFR STAPS sont-elles en mesure d'absorber un tel afflux ? Et est-il raisonnable de le faire ?

*Pourquoi certains UFR STAPS limitent-elles leurs capacités d'accueil ?*

Il faut savoir que les études en STAPS sont complexes à mettre en œuvre. Elles doivent suivre un cahier des charges contraignant, notamment en termes de pratiques sportives. Le respect de ce cahier des charges est primordial, puisque dès l'obtention de la seconde année de Licence les étudiants peuvent demander l'attribution du DEUG STAPS et obtenir la carte professionnelle correspondante, autorisant « l'encadrement et l'animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir ». En délivrant le diplôme qui donne de telles prérogatives, les UFR STAPS engagent leur responsabilité vis-à-vis des futurs employeurs de leurs étudiants.

Satisfaire un tel cahier des charges demande des installations sportives de qualité et des enseignants compétents et en nombre suffisant. Il faut savoir que depuis quelques années les créations de poste se font rares à l'université. Les UFR STAPS n'ont pas suffisamment d'enseignants, ni suffisamment d'installations pour assurer une formation de qualité et en toute sécurité pour un trop grand nombre d'étudiants.

On pourrait être tenté d'ouvrir sans réserve les UFR STAPS. Mais alors la première année ne serait composée que de cours théoriques dans des amphis surchargés, les pratiques sportives seraient repoussées aux années ultérieures. La première année de Licence ne constituerait qu'un pallier de sélection par l'échec. Ce n'est généralement pas la philosophie des directeurs d'UFR STAPS.

On peut ajouter à ceci que le marché de l'emploi dans le monde du sport et de l'activité physique n'est sans doute pas extensible à l'infini. Même si à l'heure actuelle les taux d'insertion des diplômés STAPS sont tout à fait satisfaisants, on peut légitimement craindre qu'à former trop de diplômés, les STAPS ne voient leurs pourcentages d'insertion professionnelle se détériorer rapidement.

### *Le tirage au sort*

Il faut savoir que le tirage au sort est la seule solution autorisée par le Code de l'Education, lorsque les demandes excèdent les capacités d'accueil d'une formation. Les universités n'ont en effet pas de droit de sélectionner les étudiants sur leur filière de baccalauréat, sur leurs résultats scolaires, ni sur la base de lettres de motivation ou d'entretiens.

Bien sûr, ce tirage au sort quand il a lieu peut donner des places à des étudiants à la motivation chancelante, alors que des étudiants motivés et sûrs de leurs projets sont évincés. Beaucoup d'étudiants échouent en première année de Licence, notamment parce qu'ils sont incapables de suivre les enseignements scientifiques. Beaucoup abandonnent après quelques semaines, ce qui est insupportable quand on sait qu'ils ont bénéficié d'une place au détriment d'autres lycéens.

Il n'empêche que dans la situation actuelle, avec les contraintes qui pèsent sur l'enseignement supérieur et les principes qui le régissent, le tirage au sort reste la moins mauvaise des solutions.

Les lycéens doivent savoir qu'en cas de tirage au sort, les candidats ayant passé leur baccalauréat dans l'académie et ayant mis la formation en premier vœu sont prioritaires. Donc nous conseillons aux lycéens de postuler dans l'UFR STAPS de leur académie, et de le mettre en vœu n°1.

### *Réussir son orientation*

Enfin, et malgré tous les efforts que nous faisons en matière d'information et d'orientation, l'engouement actuel pour la filière STAPS nous paraît particulièrement déraisonnable. Nous sommes souvent étonnés par les motivations qui animent les étudiants qui se pressent en Licence STAPS. Beaucoup ne voient dans ces études qu'un cursus sympathique, moins rébarbatif que d'autres filières universitaires. Ils ne semblent guère concevoir que les études en STAPS sont des études universitaires, comprenant outre des pratiques sportives des enseignements scientifiques exigeants, des enseignements de langue ou d'informatique, comme toute filière universitaire. Beaucoup ne conçoivent pas que pour réussir il est nécessaire d'être assidu en cours et de travailler régulièrement.

On ne rentre pas à l'université pour « tenter sa chance », tout simplement parce que l'on ne peut pas y réussir par hasard. On doit rentrer à l'université parce que l'on a un projet professionnel, que ce projet requiert l'obtention d'une Licence ou d'un Master. Au niveau national, plus de 50% des étudiants sont en échec en première année de Licence. Beaucoup abandonnent en cours d'année. Simplement parce que les études en STAPS ne correspondent pas à ce qu'ils attendaient ou espéraient, parce qu'ils pensaient que ce serait plus facile. Ne venez pas en STAPS par défaut. Renseignez-vous, rencontrez des enseignants ou des étudiants, mesurez vos chances de succès et vos motivations.

Didier Delignières  
Directeur de l'UFR STAPS de Montpellier  
Président de la C3D